

18 SEPTEMBRE 2024



Lettre d'information N°15

L'INFORMATION DÉCRYPTÉE PAR VOTRE CONSEILLER PATRIMONIAL

En un coup d'œil

- Préparer la campagne fiscale 2024
- Opportunités de défiscalisation
- Stratégies de fin d'année
- À ne pas manquer



Bonjour à toutes et à tous,

J'espère que vous avez passé un été agréable et reposant. Alors que la rentrée bat son plein, il est temps de préparer vos finances pour la fin d'année. Cette lettre d'information se concentre sur la campagne fiscale de fin 2024 avec des conseils et des opportunités pour optimiser vos impôts à payer en 2025.

Les placements en 2024 seront déclarés en mai 2025 et auront un impact sur votre avis de juillet 2025.

Petit rappel fiscal afin de bien comprendre la suite. Pour diminuer et payer autrement vos impôts, on peut jouer sur 3 leviers :

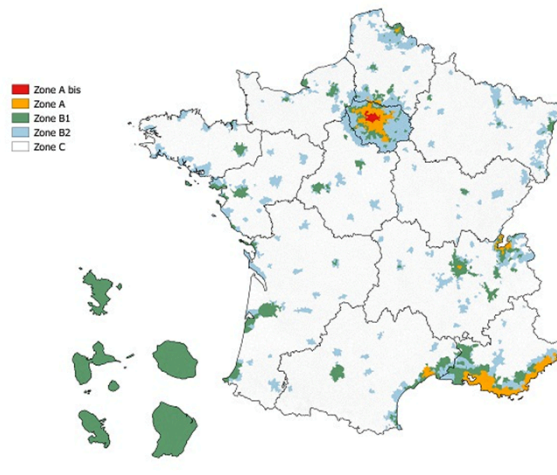
- La déduction d'impôt : on vient baisser le montant de vos revenus donc votre net imposable, ex : le PER
- La réduction d'impôt : on diminue le net imposable, attention toutefois à ne pas dépasser le montant de l'impôt dû, ex : le don
- Le crédit d'impôt : remboursé dans tous les cas, ex : le salarié à domicile.



L'opportunité du moment

• La fin du PINEL

Depuis 21 ans l'état, pour palier la crise du logement, aide les français à investir dans l'immobilier neuf par une réduction d'impôt. Il y a eu par le passé des erreurs en faisant investir dans des lieux où il n'y avait pas de demande locative. Depuis 9 ans, la loi s'est améliorée et la loi Pinel a l'avantage d'avoir recentré sur 4% du territoire en forte demande locative.



Malheureusement le 31/12/2024, la loi Pinel s'arrête et aucun autre dispositif ne la remplacera en 2025.

Rappel de la loi Pinel : 2% du prix du bien de réduction d'impôt pendant 9 ans, puis 1% pendant 3 ans.

- Impératif : avoir signé chez le notaire avant le 31 décembre.
- Obtenir le prêt, environ 2 mois de délai avant la signature
- Un peu d'administratif
- Donc validation pour le 15 octobre maximum !

Il y a de belles opportunités à saisir voire de belles remises. De plus, les taux d'intérêt sont redevenus normaux à 3.5% sur 27 ans.

Alors vous l'avez compris, prenez vite un rdv avec moi ; dans 1 mois ce sera trop tard.



La déduction d'impôt



Objectif : baisser vos revenus imposable

AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE À L'IMPÔT SUR LE REVENU 2018

SITUATION DU FOYER	CAS PARTICULIER	RÉSIDENTE EXCLUSIVE		RÉSIDENTE ALTERNÉE		ENFANTS MAJEURS CÉLIBATAIRES	ENFANTS MARIÉS	PERSONNES RECUEILLIES HANDICAPÉES	NOMBRE DE PARTS
		ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS	ENFANTS MINEURS OU HANDICAPÉS	DONT ENFANTS HANDICAPÉS				
M		2							3.0

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

À partir de janvier 2019, votre organisme collecteur (employeur, caisse de retraite, Pôle emploi...) procédera directement à la retenue de l'impôt chaque mois. Cette retenue sera calculée en appliquant votre taux pour le foyer (ou taux individualisé si vous avez opté pour ce dernier) à votre revenu net imposable mensuel (salaire, retraite, allocation chômage...).

Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar. 2		Total
Total des salaires et assimilés ²	55497	48003		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5550	- 4800		
Salaires, pensions, rentes nets.....	49947	43203		93150
Revenus perçus par le foyer fiscal				
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....			126	78
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷				- 2744
Revenus fonciers nets.....				
Revenu brut global.....				90484
CSG déductible.....				- 6
CHARGES DEDUCTIBLES DU REVENU GLOBAL ¹⁰				
Versements épargne retraite déclarant 1.....		600	600	
Versements épargne retraite déclarant 2.....		600	600	
Total des charges déduites ¹¹.....				- 1200
Revenu imposable.....				89278
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				* 12316

REVENUS

DEDUCTIONS D'IMPÔTS

Si vous êtes dans la tranche d'imposition de 30%, dans l'exemple ci dessus, cet investissement vous permet de diminuer vos revenus de 1200 € soit 400 € d'impôt en moins à payer.

Comment diminuer vos revenus :

- Vos frais professionnels sont > à 10% de vos revenus, alors les déclarer au réel
- Verser une pension alimentaire 😞
- **Investir** pour votre retraite dans un **PER** (plan d'épargne retraite) 😊
- Vous avez des revenus fonciers (locatifs), alors **investir** en **déficit foncier** pour les diminuer



La réduction d'impôt



Objectif : baisser votre impôt

REDUCTIONS D'IMPOT ¹⁵	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Impôt avant réductions d'impôt.....				12316
Placement dans un FIP DOM COM.....	6000	6000	2280	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	2	2		
Montant de la réduction d'impôt.....			214	
Dons aux oeuvres.....	4440	4440	2930	
Invest. Pinel : reports.....	264081	264081	6892	
Total des réductions d'impôt ²⁰.....				- 12316
Plafonnement des avantages fiscaux.....				+ 516
Impôt sur le revenu net avant corrections.....				516
Impôt total avant crédits d'impôt.....			516	

REDUCTIONS D'IMPÔTS

Dans cet exemple, il reste 516 € d'impôt à payer au lieu de 12 316 € avant.

Objectif ne pas dépasser le montant de l'impôt dû.

Comment réduire votre impôt :

- Avoir des enfants pour déduire des frais de scolarité 🎒
- Faire des dons à des oeuvres agréées ou du bénévolat associatif
- **Investir** en outre mer en **FIP ou en Girardin** pour aider au développement d'entreprises en croissance (pas des Start-up)
- **Investir en Pinel** (voir page 2)



Le crédit d'impôt



Objectif : être partiellement remboursé par l'état

CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré	Montant retenu		
Crédits d'impôt.....	6	0	-	0
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	26	26	-	26
Cotisations syndicales.....	226	226		
Montant du crédit d'impôt calculé.....			-	149
Emploi salarié à domicile.....	2700	2700		
Montant du crédit d'impôt calculé.....			-	1350
Total des crédits d'impôt			-	1525
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net.....			-	1009

CREDITS D'IMPÔTS

Il restait 516 € d'impôt avant le crédit d'impôt. Toujours dans cet exemple, l'état vous rembourse 1009 €.

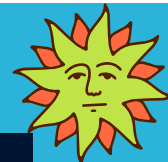
Comment obtenir des crédits d'impôt :

- Verser des cotisations syndicales
- Faire des investissements dans votre résidence principale pour la transition énergétique.
- Avoir un employé à domicile (ménage, jardin, garde enfants, soutien scolaire ...)

Sur ce chapitre, je ne peux rien pour vous 😞



En synthèse



Payer son impôt différemment ?

Ne pensez pas seulement je paye trop d'impôt, voyez plutôt un investissement comme :

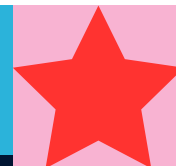
- Et si je payais mes impôts différemment ?
- Et si je n'avais pas un impôt subi mais choisi ?
- Et si je préparais ma retraite grâce aux impôts ? Le PER
- Et si j'aidais les gens à trouver un logement tout en créant 2 emplois pendant 2 ans et en augmentant mon capital à terme avec l'argent de la banque ? Le Pinel
- Et si j'aidais des entreprises à se développer ? Le FIP et le Girardin
- Et si j'aidais à la rénovation de bâtiments anciens ou historiques ? Le déficit foncier

C'est l'accompagnement que je vous propose d'ici fin novembre.

==> Des conférences dédiées à la fiscalité sur octobre (voir mon site)

==> Prendre un rdv personnalisé (voir mon agenda)

En complément



J'ai deux métiers...

Comme vous le savez, je vous accompagne régulièrement dans votre parcours patrimonial et je vous remercie pour vos nombreuses recommandations. 👍

Mais n'oubliez pas, j'ai aussi un rôle de recruteur et formateur de nouveaux conseillers indépendants. La France en a besoin. Alors si vous connaissez des personnes qui ont besoin d'un complément de revenus, qui veulent se reconvertir ou simplement qui recherchent un travail, mettez les en relations avec moi. Je vais démarrer une nouvelle promotion 2025. Merci d'avance.

Pour toutes questions, besoin d'informations et de conseils, je reste comme d'habitude à votre disposition.

Stéphane Bridoux

PS : N'oubliez pas que je ne travaille que par bouche à oreille. Merci d'avance.

Prise de rdv : <https://calendly.com/stephane-bridoux>

Facilitateur en éducation financière,

Conseiller Formateur en Création, Gestion et Transmission de Patrimoine. Mécène.

www.monfacilitateur.fr

06.69.41.82.40

Stephane.bridoux@monfacilitateur.fr